

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 24 août 2026

Nombre des conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

Date de la convocation : 19/08/2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre août à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de Saint Louis les Bitche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à Saint Louis les Bitche, sous la présidence de Madame BRUNNER FELLI Elise , Maire.

Présents : MM. Elise BRUNNER FELLI ; Marie-Joséphine OBERHAUSER ; Jean Pascal LUTZ ; Fanny GAPP LOUTZ ; Jean François GOSSMANN, Jacky BLEICHNER, Marcela SUVAROVA . Gabin BRUNNER. Marilia CORRE, Julien REPIS

Absents avec excuse : Sandy RUEBLER,

Absent(e)s représenté(e)s par :

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : OBERHAUSER Marie -Jo

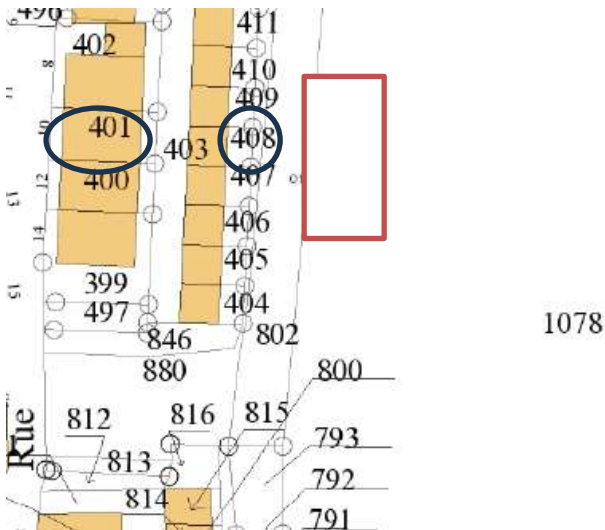
Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21/07/2026
- Demande - acquisition terrain communal
- Dénomination d'une voie nouvelle – « Rue du Stade »
- Démission d'un adjoint : élection d'un nouvel adjoint au maire.
- Divers
 - Relance commissions
 - Organisation de la séance projection « 150 ans en images » - Confection gâteaux
 - Multiservices - Devis fenêtre
 - Groupement Forestier Bitcherland – demande
 - Frais de téléphonie – Démarche
 - Départ à la retraite – annonce
 - LAVOIR – présentation du dossier

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21/07/2026

Le procès-verbal de la séance du 21/07/2026 est adopté à l'unanimité.

Demande - acquisition terrain communal



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Considérant** la demande de M. XXXXXX ;
- **Considérant** que la cession porte sur une partie du domaine privé communal,
- **Considérant** la situation ambiguë **du quartier**

Décide :

- De ne pas donner de suite à la demande de Mr XXXXXX au vu de la situation du terrain et des riverains.

Dénomination d'une voie nouvelle – « Rue du Stade »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 (compétence du conseil municipal) et l'article L.2121-30.

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite « loi 3DS » relative à l'adressage.

Considérans :

Considérant la nécessité d'identifier clairement les voies pour faciliter l'intervention des services de secours, la distribution du courrier et la livraison.
Considérant la création de la voie et l'opportunité de lui attribuer une dénomination précise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

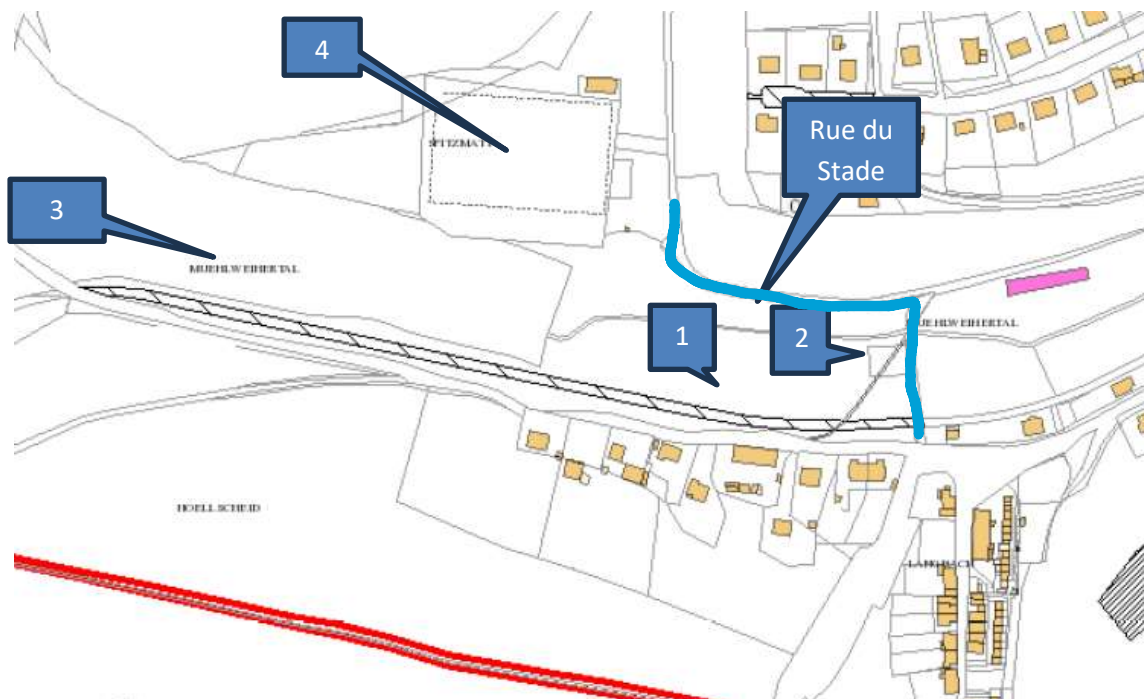
- D'attribuer la dénomination « Rue du Stade » à la voie publique située
- D'attribuer les numérotations suivantes :

N° 1 rue du stade – Pour le lavoir

N° 2 rue du stade - pour la station de Gaz

N° 3 rue du stade – pour l'étang

N° 4 rue du stade – pour le stade de foot



- D'autoriser la maire à signer tous les documents afférents à cette affaire et à procéder à la pose des plaques de rue correspondantes.
- De transmettre cette décision à la Base Adresse Nationale (BAN).

Démission d'un adjoint : élection d'un nouvel adjoint au maire.

Par courrier en date du 23 juillet 2026 , M KAMEL WASSIM, Sous-Préfet de Sarreguemines, a informé Mme. la Maire de sa décision d'accepter la démission de M. Julien REPIS de ses fonctions de 1er adjoint. Cette décision a été notifiée à M. REPIS le 23 juillet 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 20 mars 2026 portant création de 2 postes d'adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 26-2026 rectifié du 3 juin 2026 donnant délégation de fonction et de signature du maire au 1er adjoint,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par M. le Sous-Préfet par courrier reçu le 23 juillet 2026,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 1er adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu à la majorité absolue,

Le conseil municipal DÉCIDE par vote à main levée à l'unanimité

- que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

- qu'il est procédé à la désignation du 1er adjoint au maire à la majorité absolue.

M. GOSSMANN Jean-François est désigné en qualité de 1^{er} adjoint au maire à 10 voix

Les conseillers élus à la même date d'élection, au même nombre de suffrages obtenus et à égalité de voix sont classés par priorité d'âge. Ainsi M. Julien REPIS étant l'un des plus jeune de la liste de la majorité à laquelle il appartient, figurera dans le tableau du conseil municipal à la 9ème position.

L'article L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales détermine ainsi l'ordre du tableau :

Fonction	Qualité	Nom et Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Maire	Mme	BRUNNER ép FELLI Elise	24/05/1990	15/03/2026	200
Premier adjoint	Mr	GOSSMANN Jean-François	01/12/1966	24/08/2026	200
Deuxième adjoint	Mme	DEHLINGER ép OBERHAUSER Marie-Josephine	16/09/1984	15/03/2026	200
Conseiller	Mr	BLEICHNER Jacky	30/05/1963	15/03/2026	200
Conseiller	Mr	LUTZ Jean-Pascal	28/03/1967	15/03/2026	200
Conseillère	Mr	GRUSPIEROVA ép. SUVAROVA Marcela	17/08/1979	15/03/2026	200
Conseillère	Mme	RUEBLER Sandy	13/05/1983	15/03/2026	200
Conseillère	Mme	LOUTZ GAPP Fanny-Arielle	13/07/1985	15/03/2026	200
Conseiller	Mr	REPIS Julien	27/10/1986	15/03/2026	200
Conseillère	Mme	CORRE Marilia	05/03/1989	15/03/2026	200
Conseiller	Mr	BRUNNER Gabin	04/05/1999	15/03/2026	200

DIVERS

Relance des commissions

Mme la maire demande à ce que les membres de chaque commission en place démarrent leurs dossiers dès le mois de septembre 2026 afin d'avancer dans les projets.

Organisation de la séance projection « 150 ans en images » confection gâteaux

Mme la maire rappelle que l'association «Club Epargne » s'est proposée volontaire pour l'organisation de la collation après la projection et demande à ce que tous les membres du conseil puissent contribuer à la bonne démarche en confectionnant un gâteau chacun.

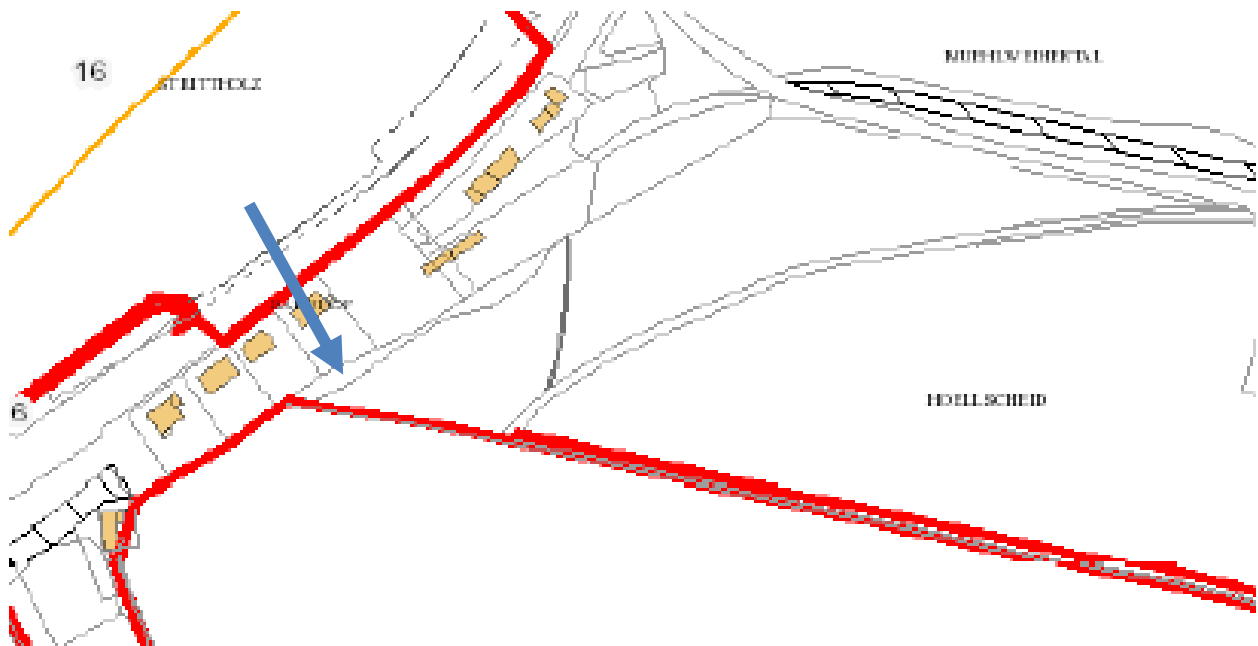
Multiservices – Devis fenêtre

Mme la maire informe son conseil des démarches entreprises pour envisager le changement des fenêtres du multiservices.

Groupement Forestier Bitcherland- Demande

Demande faite le 18/08/2026 pour :

1. une mise à jour de la parcelle 297 surface 448 m2 contre la parcelle 632 d'une surface de 690 m2
2. Rue des biches – voir si riverains ou commune intéressés pour acquisition de la parcelle 154 - surface 871m2



3. Echange de terrains rue Cerdagne rue Massenet – Reprise forêt sur 30 m avant les habitations contre parcelles d'une surface équivalente par exemple la 979 d'une surface de 1185 m2

Voir si les propriétaires ou riverains seraient intéressés ou si la commune reprend le tout



Le sujet sera reporté lors d'un prochain conseil municipal

Frais de téléphonie – Démarche

Une renégociation, des changements de contrats pourraient permettre à la commune de réduire ces coûts téléphoniques.

Départ à la retraite – annonce

Mme la maire informe le conseil du prochain départ à la retraite de la secrétaire de mairie.

LAVOIR – présentation du dossier

MR BLEICHNER Jacky présente le projet de dossier.

L 'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20.h45

Elise BRUNNER-FELLI